

Distr. limitée  
10 mars 2010  
Français  
Original : anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Cinquante-quatrième session**

1<sup>er</sup>-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques, et nouvelles mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

## **Perspectives régionales s'agissant des progrès réalisés et des lacunes qui subsistent sur le plan de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

### **Résumé établi par le modérateur**

1. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 4 mars 2010, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde sur le thème « Perspectives régionales s'agissant des progrès réalisés et des lacunes qui subsistent sur le plan de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ». La table ronde a été animée par le Vice-Président de la Commission, M. Julio Peralta. Y ont participé M<sup>me</sup> Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), M. Bader Omar Al Dafa, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), M. Ján Kubiš, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), M<sup>me</sup> Lalla Ben Barka, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et M<sup>me</sup> Sonia Montañó, Directrice de la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes



(CEPALC). Un document de synthèse, élaboré par la Division de la promotion de la femme, a fourni le cadre des échanges, qui ont essentiellement porté sur les principales conclusions des examens régionaux de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les résultats des réunions intergouvernementales régionales et les étapes futures.

2. Les cinq régions ont entrepris des processus d'examen régionaux, sous les auspices des commissions régionales des Nations Unies. Quatre réunions régionales d'examen ont déjà eu lieu en octobre et novembre 2009, la cinquième, qui couvre la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, devant se tenir en juillet 2010 au Brésil. Les examens intergouvernementaux régionaux de la CEA et de la CESAP ont abouti à des déclarations, à savoir, respectivement, la Déclaration de Banjul et la Déclaration de Bangkok. La Commission de la femme de la CESA0 a adopté une résolution sur le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans la région arabe. L'examen de la CEE a donné lieu à des conclusions de la présidence.

3. Dans toutes les régions, des améliorations ont été apportées à la vie des femmes et des filles depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995. Il s'agit notamment de l'adoption ou du renforcement de cadres législatifs et de mesures de politique générale, et aussi du fait que la plupart des pays sont maintenant parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès des femmes et des filles à l'éducation, de nombreux pays, dans toutes les régions, étant parvenus à la parité à tous les niveaux d'éducation. Dans certains pays et certaines sous-régions, les taux de scolarisation des filles dépassent maintenant ceux des garçons. Certaines de ces avancées ont été rendues possibles grâce à l'instauration de l'enseignement public universel et gratuit, ainsi qu'à l'amélioration des programmes d'enseignement. La violence à l'encontre des femmes est de plus en plus érigée en infraction, la traite des femmes fait l'objet d'une attention grandissante et l'assistance aux victimes de la violence est proposée à une plus grande échelle. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décisions, bien que les taux demeurent faibles dans certains pays et dans certaines régions. En revanche, les pays en développement n'ont guère réussi à réduire la mortalité maternelle et à améliorer la santé procréative des femmes.

4. Les examens régionaux ont fait apparaître des priorités et des préoccupations propres aux différentes régions. Ainsi, la CEA a tout particulièrement retenu, pour de prochaines interventions, les domaines suivants : l'autonomisation économique des femmes; la paix, la sécurité et le développement; la violence à l'encontre des femmes; l'hygiène sexuelle, la santé procréative et le VIH/sida; le changement climatique et la sécurité alimentaire; et le financement de la promotion de l'égalité des sexes. La CEE s'est particulièrement intéressée à l'autonomisation économique des femmes, en mettant l'accent sur les politiques économiques soucieuses de l'égalité des sexes dans le contexte de la crise économique et financière, et au rôle du monde de l'entreprise dans la promotion de l'égalité des sexes. Si la région de la CESAP a enregistré des progrès considérables en matière de réduction de la pauvreté en arrachant à la pauvreté extrême plus de 350 millions de personnes, les taux de pauvreté restent plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Les petits États insulaires en développement de la région se caractérisent par une vulnérabilité particulière et par une capacité structurelle limitée à instaurer

rapidement l'égalité des sexes. La problématique hommes-femmes doit être prise en compte dans les mesures adoptées pour faire face aux problèmes que pose la situation économique et financière et le changement climatique. La région de la CESA0 a préconisé un renforcement des capacités des mécanismes nationaux, l'augmentation des ressources allouées aux politiques et aux programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes, ainsi que l'intégration des femmes dans les processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Dans la région de la CEPALC, une attention croissante est accordée à des questions telles que la présence des femmes sur le marché du travail et les programmes et systèmes de protection sociale.

5. Les dispositifs nationaux de défense de l'égalité des sexes continuent de jouer un rôle essentiel dans la promotion de cette égalité et dans l'autonomisation des femmes, aux échelons national et régional, en œuvrant pour l'adoption de politiques publiques adéquates, en instaurant des alliances avec les mouvements de femmes et en favorisant la mise en place de mesures destinées à combler les déficits de mise en œuvre. La vitalité des dispositifs nationaux et des mouvements sociaux continue de jouer un rôle important dans l'instauration de l'égalité des sexes. Cela étant, dans plusieurs régions, les processus d'examen ont fait apparaître un déficit de l'appui politique et institutionnel. Les données et les indicateurs ventilés par sexe, qui favoriseraient la prise de décisions efficaces et mieux ciblées, demeurent insuffisants, tout comme le suivi et la responsabilisation, même s'il existe des exemples probants dans ces différents domaines. Si l'on admet de plus en plus que la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la budgétisation peut jouer un rôle important dans la prise en compte systématique de cette question, la démarche n'est pas encore suffisamment ou correctement suivie.

6. Davantage doit être fait dans toutes les régions pour favoriser la participation des femmes à la gestion des affaires. Alors que, dans certains pays, les femmes détiennent plus de 30 % des sièges au Parlement ou des postes clefs dans l'exécutif et le judiciaire, des disparités importantes subsistent aux niveaux intra et interrégional. La faible représentation des femmes aux postes de responsabilité des collectivités locales et du secteur privé demeure également un sujet de préoccupation. L'application de quotas, de critères et d'échéanciers ayant permis de réaliser des progrès, il conviendrait de généraliser davantage le recours à ces outils.

7. Dans toutes les régions, la participation des femmes à la vie économique appelle aussi des améliorations. Si, dans un nombre limité de pays, les femmes représentent actuellement 50 % de la population active salariée, les femmes restent majoritaires dans les emplois informels et non rémunérés et dans les emplois domestiques, qui se caractérisent par des conditions de travail déplorables et précaires et par l'absence d'allocations et de protection sociale. Les disparités salariales subsistent entre hommes et femmes dans différents secteurs économiques et à tous les niveaux d'instruction. Il y a donc lieu de prendre des mesures pour renforcer la protection sociale et concilier les responsabilités familiales et les obligations professionnelles. Les menaces que fait peser la crise économique et financière et les problèmes que posent le changement climatique et les catastrophes naturelles devraient être mis à profit pour réexaminer les cadres des politiques économiques et sociales et les réorienter en fonction du souci de l'égalité des sexes, ainsi que pour réaliser des investissements dans les domaines sociaux en accordant une attention particulière aux femmes. Il conviendrait d'accorder un rang de priorité plus élevé à l'accroissement des investissements dans les domaines de l'agriculture

et de la sécurité alimentaire, à l'amélioration de l'accès des femmes au crédit et à l'appui à l'entrepreneuriat féminin.

8. Compte tenu des similarités et des disparités que présentent les régions au regard des progrès accomplis et de la persistance des difficultés, il conviendrait d'accorder une attention accrue à la fois aux facteurs communs et à ceux propres aux différentes régions. Plus particulièrement, il conviendrait de rechercher des solutions à la question des stéréotypes sexistes, ainsi qu'aux pratiques et aux traditions qui font obstacle à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il conviendrait enfin d'élaborer des stratégies et d'appliquer les pratiques et les enseignements constructifs dans toutes les régions, afin de promouvoir des normes sociales et des types de comportement propices à l'instauration de l'égalité des sexes.

9. Le rôle moteur que joue l'éducation dans toutes les régions a été mis en lumière. Il apparaît également nécessaire d'associer plus effectivement et plus systématiquement les hommes à l'action engagée pour promouvoir l'égalité des sexes. Le rôle des organisations non gouvernementales et de la société civile, notamment les organisations de femmes, est considéré comme étant indispensable à la promotion de l'égalité des sexes. Dans toutes les régions, les partenariats étroits instaurés entre ces groupes et les dispositifs nationaux de promotion de l'égalité des sexes ont joué un rôle déterminant dans la modification des textes et des politiques et dans l'amélioration concrète de la vie des femmes. Davantage doit être fait pour renforcer le rôle des médias.

10. Un certain nombre de questions nouvelles, qui auront des incidences sur l'instauration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, devront faire l'objet d'une attention plus soutenue à l'échelon régional. Il en est ainsi de la migration et des mouvements accrus de populations à l'intérieur des pays et au-delà des frontières nationales, particulièrement dans la région de la CEPALC. La place des migrantes dans la vie économique ainsi que leurs rôles et leurs droits dans le cadre familial et en matière de prise de décisions exigeront de plus en plus l'élaboration de politiques spécifiques.

11. Les changements démographiques, notamment le vieillissement de la population dans la région de la CEE, exigeront aussi une attention accrue du point de vue de la question de l'égalité des sexes, par exemple au regard de la présence des femmes dans le monde du travail et de la participation des hommes à l'exercice des responsabilités familiales. Une plus grande attention devrait être accordée au rôle de l'entreprise et du secteur privé dans la promotion de l'égalité des sexes.

12. L'Organisation des Nations Unies, et notamment la nouvelle entité composite chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes et les commissions régionales, a un rôle fondamental à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'Organisation devrait consolider son rôle de leader, intégrer systématiquement le souci de l'égalité des sexes dans tous les volets de son action et favoriser l'accès aux outils et aux méthodes de prise en compte de la problématique hommes-femmes. Les États Membres sont invités à prendre rapidement une décision sur la mise en place de l'entité et à lui assurer un financement adéquat.